

Conformément à l'article L 444-1 du Code de commerce, l'Office Notarial vous informe que **les prestations non rémunérées par le biais du tarif légal font désormais l'objet d'honoraires** énoncés dans la grille de prestation ci-dessous.

PRESTATIONS	H.T.	T.T.C.
Consultation juridique de toute nature sauf liée à une acquisition immobilière (ne nécessitant pas de recherches particulières) (par heure)	80,00 €	<b>96,00 €</b>
Assistance, conseils et rédaction d'un avant-contrat immobilier	200,00 € (particulier) 300,00 € (professionnel)	<b>240,00 € (particulier) 360,00 € (professionnel)</b>
Procuration sous seing privé	50,00 €	<b>60,00 €</b>
Demande de réquisition hypothécaire ou de documents cadastraux (hors dossier) (par référence) (hors coût de la délivrance du document facturé par un tiers)	15,00 €	<b>18,00 €</b>
Toutes démarches aux fins d'établissement d'un congé pour vendre (hors coût facturé par un tiers)	80,00 €	<b>96,00 €</b>
Consultation de la base PERVAL ou BIEN (statistiques immobilières notariales) (par consultation)	30,00 €	<b>36,00 €</b>
Paiement de factures pour le compte du client, par facture	15,00 €	<b>18,00 €</b>
Démarches nécessaires et envoi des pièces à la compagnie d'assurance pour la perception d'un capital d'assurance-vie	120,00 €	<b>144,00 €</b>
Etablissement d'un compte de répartitions dans le cadre d'un dossier de succession	0,8% de l'actif brut	<b>Honoraires + TVA (20%)</b>
Déplacement pour un inventaire sur site	<b>Au barème fiscal</b>	
Information au fichier sur un testament déposé sans consultation (hors coût de l'enregistrement)	50,00 €	<b>60,00 €</b>
Consultation pour établir un testament olographe et information au fichier (hors coût de vente)	125,00 €	<b>150,00 €</b>
Certification de signature ou de document	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Dépôt de documents non tarifé par les textes réglementaires et n'engageant ni capitaux ni mutation (à majorer des droits d'enregistrement dus sur chaque document déposé)	250,00 €	<b>300,00 €</b>
Consultations, démarches, recherches, compte-rendu par heure	250,00 €	<b>300,00 €</b>

Démarches (lorsque le document a été rédigé par l'office) ou assistance (lorsque le document n'a pas été rédigé par l'office) en vue de sa notification d'un avant-contrat ou d'un projet d'acte à l'acquéreur pour purger son délai de rétractation (y compris les déboursés pour les courriers recommandés mais uniquement si le document a été rédigé par l'office ; et y compris les vérifications sur les mentions et documents à joindre mais hors frais postaux et d'affranchissement, et hors accomplissement de la notification, si le document n'a pas été rédigé par l'office)	75,00 €	<b>90,00 €</b>
Rédaction d'un modèle sous seing privé de prorogation ou d'avenant à un avant-contrat, ou de substitution pour l'acquisition par une société ou par toute autre personne que le bénéficiaire initial de l'avant-contrat	50,00 €	<b>60,00 €</b>
Rédaction d'un modèle sous seing privé de procès-verbal de délibération d'assemblée générale de société pour autoriser la signature de la vente et/ou d'un emprunt	75,00 €	<b>90,00 €</b>
Etablissement d'une proposition de répartition de prix de vente entre plusieurs vendeurs selon la quotité de chacun dans le prix, les remboursements à intervenir, les règlements dus par certains, la valeur des droits d'usage ou en usufruit (par exemple entre époux en instance de divorce ou entre usufruitier et nu-propriétaire)	250,00 €	<b>300,00 €</b>
Toute demande de relance pour le déblocage d'un emprunt bancaire non hypothécaire	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Préparation d'un mandat irrévocable de versements de fonds à une banque	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Acceptation d'un mandat irrévocable de versement de fond à une banque et de la responsabilité qui en résulte envers la banque	50,00 €	<b>60,00 €</b>
Versement des fonds à un tiers en exécution d'un mandat irrévocable, par versement	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Toute demande de relance afin d'obtenir un décompte en vue de l'exécution de toute indication ou délégation de paiement (notamment : demande de décompte de remboursement d'un prêt non hypothécaire, ou demande de devis ou de facture à une entreprise ou un assureur...), ainsi que tout règlement de fonds en exécution d'une indication ou délégation de paiement (par exemple : remboursement d'un prêt non hypothécaire, exécution d'un mandat irrévocable...)	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Domiciliation de correspondance à l'office pour le compte du client	75,00 €	<b>90,00 €</b>

Assistance en cas de difficultés (rendez-vous de mise au point préalable à une signature, prorogation du délai d'obtention de prêt ou de signature de la vente, solution amiable d'un problème de l'état d'un bien : réparation de dégât des eaux, de dégâts de tempête, d'intrusion, de vandalisme..., solution amiable d'un problème sur l'occupation d'un bien par un locataire, par un occupant sans titre ou non libération des lieux par le propriétaire, tentative de conciliation amiable, mise en demeure, établissement d'un procès-verbal de carence ou de difficultés), pour chaque intervention	250,00 €	<b>300,00 €</b>
Demande de déblocage de fonds, par demande	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Obtention de copie de plans de lots de copropriété	25,00 €	<b>30,00 €</b>
Convention de quasi-usufruit	0,50% des capitaux avec minimum de 600,00 € HT	<b>Honoraires + TVA (20%) + droit d'enregistrement (125,00 €)</b>
Cession de parts de société, constitution de société	<b>Sur devis</b>	
Bail commercial ou professionnel	<b>Sur devis</b>	
Insertion dans un journal d'annonces légales	250,00 €	<b>300,00 € + coût insertion JAL</b>
Toute démarche auprès du greffe d'un Tribunal Judiciaire (déclaration de conservation ou vente d'un bien, notification, dépôt, notamment pour une renonciation à succession, ou une acceptation à concurrence de l'actif net) en dehors de celles incluses dans d'autres rubriques	150,00 €	<b>180,00 € + coût insertion BODACC (s'il y a lieu)</b>

**Article L.444-1 du Code de Commerce** : « Sauf disposition contraire, les prestations que les professionnels mentionnés au premier alinéa du présent article accomplissent en concurrence avec celles, non soumises à un tarif, d'autres professionnels ne sont pas soumises à un tarif réglementé. Les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte, selon les usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par les professionnels concernés, de leur notoriété et des diligences de ceux-ci. Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés. »

**Article Annexe 4-8 du Code de Commerce** : « I. Les frais et débours dont le professionnels peut demander le remboursement sont les suivants : ...6° S'agissant des notaires : a) Tous les frais, notamment les frais de déplacement et les frais exceptionnels exposés à la demande expresse du client à l'occasion de l'élaboration et de la rédaction d'un acte ou de l'accomplissement des formalités mentionnés à l'article annexe 4-7, à l'exception des frais accessoires, tels que frais de papeterie ou de bureau ; b) Toute somme due à des tiers et payée par le notaire pour le compte de son client à l'occasion d'une prestation listée à l'article annexe 4-7. »

Les **TARIFS REGLEMENTÉS DES NOTAIRES** sont issus du Décret n°2020-179 du 28 février 2020 consultable avec le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041661517/>

Et des articles du Code de commerce :

- A.444-53 à A.444-175, conformément à l'Arrêté du 26 février 2016 modifié par l'Arrêté du 28 février 2020, consultables avec le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000041684255/2020-03-01/>

- R.444-1 à R.444-12-1, conformément au Décret du 26 février 2016 modifié par Décret du 28 février 2020, consultables avec le lien suivant :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000032122788/#LEGISCTA000032122788](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000032122788/#LEGISCTA000032122788)

- L.444-1 à L.444-4 consultables avec le lien suivant :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000030985092?etatTexte=VIGUEUR&etatTexte=VIGUEUR\\_DIFF#LEGISCTA000030985092](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000030985092?etatTexte=VIGUEUR&etatTexte=VIGUEUR_DIFF#LEGISCTA000030985092)